

Commune de Rioux-Martin
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 25 mai 2020

À 18 h 30

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq mai à 18 h 30, les membres du Conseil Municipal de la commune de RIOUX-MARTIN, se sont réunis à la Mairie de RIOUX-MARTIN en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités locales.

Présents : PANNETIER Gaël – ANTOINE Laurent – DEMPTOS Bruno – MAÏS Marie-Claire – VESSIERE Jean-François – JALLET Bernard – NAU Étienne – MERCADE Marie-Joëlle – BERNARD Sarah – MILHAC Jean-Philippe – MATHIEU Audrey, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 11 membres.

Absents excusés : /

Secrétaire de séance : MERCADE Marie-Joëlle

Date de la convocation : 19 mai 2020

OBJET : Désignation des délégués au syndicat d'eau du Sud Charente

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la commune est membre du syndicat d'eau du Sud Charente qui exerce la compétence eau potable.

Conformément aux statuts en vigueur du syndicat, Monsieur le Maire indique qu'il convient de procéder à la désignation de deux délégués titulaires pour siéger au sein du collège territorial de la Font des abîmes, auquel est rattachée la commune.

Celui-ci constitue un collège territorial au sens de l'article L5212-8 du code général des collectivités territoriales.

Ces collèges éliront ensuite, en leur sein, un nombre de délégués restreints pour siéger au comité syndical du syndicat d'eau du Sud Charente.

Monsieur le Maire rappelle, qu'en application de l'article L5711-1 du code général des collectivités territoriales, la désignation de ces délégués peut porter sur un membre du conseil municipal (les agents employés par un syndicat ou une de ses communes membres ne peuvent être désignés par une des communes membres pour la représenter au sein de l'organe délibérant de cet établissement).

Monsieur le Maire propose de procéder à la désignation des deux délégués titulaires.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **Désigne** M. Gaël PANNETIER et M. Jean-Philippe MILHAC, délégués titulaires pour siéger au sein du collège territorial de la Font des abîmes.

Fait et délibéré à Rioux-Martin
le 25 mai 2020

Pour copie conforme
Le Maire
Gaël PANNETIER

